

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie intégrées globalement est la suivante au titre de 2024 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	FORVIS MAZARS		PwC AUDIT		Total 2024
	2024	2023	2024	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	102	117	107	106	209
Emetteur	90	106	107	106	197
Filiales intégrées globalement	12	11	-	-	12
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	35	-	35	-	70
Emetteur	35	-	35	-	70
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	37	25	18	13	55
Emetteur	35	23	18	13	53
Filiales intégrées globalement	2	2	-	-	2
Total	174	142	160	119	334

Le montant total des honoraires du cabinet Forvis Mazars, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 174 milliers d'euros, dont 102 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et ses filiales, dont 35 milliers d'euros au titres de la mission de certification des informations en matière de durabilité et 37 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires du cabinet PwC, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 160 milliers d'euros, dont 107 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et ses filiales, dont 35 milliers d'euros au titres de la mission de certification des informations en matière de durabilité et 18 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).